Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.

LEGENDE DES SERVITUDES EXISTANTES

- Servitude de passage existante grevant l'indivision PARISOT/POGNON/LEPRINCE/RINGHET-ARKIN S = 234 m2
- Elargissement à réaliser sur l'indivision PARISOT/POGNON/LEPRINCE/RINGHET-ARKIN S = 31 m2 pour porter la servitude à 4.00m
- Servitude de passage grevant la Pté.PARISOT(PLLE.F 811) au profit de l'indivision PARISOT/POGNON/LEPRINCE/RINGUET-ARKIN et de la Pté.MIKOULINSKY S = 9 m²
- Servitude de passage grevant l'indivision PARISOT/POGNON/LEPRINCE/RINGUET-ARKIN au profit de la Pté.MIKOULINSKY S= 36 m²
- Servitude de passage de canalisations de 0.50m de largeur grevant la Pté.PARISOT au profit de la Pté.MIKOULINSKY

Selon "ANNEXE 1" du jugement du 08 Janvier 2010 de la 1ère CHAMBRE CIVILE (Section A) du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE. RG N°05/00872.
Une copie du jugement est conservé dans nos archives.

LEGENDE DES SERVITUDES A CREER

- Emprise de la servitude de passage réseaux et canalisations (EDF, EAP et télécom), grevant le lot A (fond servant) au profit du lotissement (fond dominant).
- Emprise de la servitude d'épandage E.P., grevant le lot C (fond servant) au profit de la voirie commune du lotissement (fond dominant).

L'existence réelle d'une servitude conventionnnelle n'est acquise que si elle a été créée par un acte authentique.

LEGENDE

- Profil en long, profils en travers et coupe
- 943.30 Altitude projet

Nord

Partie commune
S= 663 m²
(dont 557m² de voirie et parkings)
(avant DMPC et bornage)
(superficie indicative)

A S= 1088 m²
B S= 1029 m²
C S= 1000m²
D S= 1016 m²
E S= 1000 m²
(avant DMPC et bornage)
(superficie indicative)

Accès lot A confirmer dans P.C.

Axe chemin d'exploitation rétabli selon plan LANDRE 1983

Partie de la parcelle F.220 à détacher et à rattacher à la parcelle F.247

Marque rouge retrouvée le 16/04/2018

Partie de la parcelle F.247 à détacher et à rattacher à la parcelle F.809

Clou non retrouvé rétabli graphiquement

Borne retrouvée le 16/04/2018

Croix gravée retrouvée le 16/04/2018

Borne incendie existante

Borne non retrouvée rétablie graphiquement

Partie de la parcelle F.814 à détacher et à rattacher à la parcelle F.247

Partie de la parcelle F.1292 à détacher et à rattacher à la parcelle F.247

Partie de la parcelle F.247 à détacher et à rattacher à la parcelle F.754

Partie de la parcelle F.247 à détacher et à rattacher à la parcelle F.1292

Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.

DESCRIPTION DE LA VALEUR GEOMETRIQUE ET JURIDIQUE DES LIMITES

Conforme aux documents référencés ci-dessous portés à la connaissance du Géomètre-Expert par le propriétaire.
LISTE NON EXHAUSTIVE.

600 à 614 Limite indicative : Selon plan intitulé "BORNAGE AMIABLE" établi par Renaud TROUILHAT, Géomètre-Expert à Antibes, en date du 23/02/2012. Ref:11-81.
Une copie du plan est conservé dans nos archives.

614 à 625 Limite filaire : Selon Procès Verbal de bornage établi par Renaud TROUILHAT, Géomètre-Expert à Antibes, en date du 22/01/2013. Ref:11-81.
Une copie du procès verbal de bornage signé est conservé dans nos archives.

625 à 609 - 600 Limite indicative : Selon plan intitulé "BORNAGE AMIABLE" établi par Renaud TROUILHAT, Géomètre-Expert à Antibes, en date du 23/02/2012. Ref:11-81.
Une copie du plan est conservé dans nos archives.

EXPERTISE FONCIERE

NOTA1: Plan de l'état des lieux suivant les marques de possession ou résultant de l'application cadastrale. Les limites ainsi que les surfaces réelles ne peuvent être garanties qu'après bornage contradictoire ou délimitation par l'administration compétente (en bordure de domaine public).

NOTA2: Aucune autre servitude n'a été portée à la connaissance du Géomètre-Expert, auteur du présent document par le propriétaire.

LEGENDE DES SYMBOLES TOPOGRAPHIQUES

Mur ou Muret; Mur de soutènement; Mur ou Muret; Clôtures; Application cadastrale; Stations, Marques rouges, Borne géo
EDF: Compteur; Regards; Transformateur; Poteaux
AEP: Compteur; Regards; Bouche à clef
EP: Grilles, avaloir; Regards; Regards non identifiés
Arbres
EU: Regards; France Télécom; Regards; Poteaux
AB.23 Référence cadastrale
Incendie: Borne(point d'eau normalisé)
Gaz: Compteur; Bouche à clef; Prise de potentiel
Lampadaires, candélabres

Commune de Tourrettes sur Loup (06140)
Parcelle cadastrée F n°247
Lotissement "Le Clos des Cigales"

PA4 Plan de composition

Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.

Etat des lieux en date du 16/04/2018

RATTACHEMENT ALTIMETRIQUE AU RESEAU GPS TERIA
- SYSTEME DE COORDONNEES PLANIMETRIQUES: LAMBERT 93 (CC44) (+/- 5 cm)
- SYSTEME DE COORDONNEES ALTIMETRIQUES: N.G.F (IGN 69) (+/- 10 cm)

géotech
CONSEILS GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES
Siège Social
276, Avenue Rhin et Danube - 06140 VENCE
Tél. 04 93 58 37 44 - Fax. 04 83 33 88 51
geotech.vence@orange.fr
Dossier n° V18-075

Echelle:1/200

Fichier informatique:V18-075.dwg